

MOTION
relative à la suppression du Conseil Stratégique Phytosanitaire

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, réunie en session le 4 mars 2024, sous la présidence de Mme Fabienne BONET,

CONSIDERANT

- La loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires entrée en vigueur le 01/01/2021 dans l'optique de réduire leur utilisation (ordonnance n°2019-361 de la loi Egalim) dont découle le Conseil Stratégique Phyto,
- La lourdeur du dispositif CSP conseil stratégique basé sur un diagnostic de l'exploitation et sur un plan d'actions visant à réduire l'usage et/ou l'impact des produits phytosanitaires sur l'exploitation.
- Que les agriculteurs sont déjà soumis à des réglementations concernant l'usage des produits phytosanitaires (Certiphyto...) et que plus de 75 % des exploitations des Pyrénées-Orientales sont certifiées Agriculture Biologique ou en cours de conversion ou certifiées Haute Valeur Environnementale ou respectent des cahiers des charges contraignants.

DEMANDE la suppression du Conseil Stratégique Phytosanitaire.

Perpignan, le 4 mars 2024

POUR 18
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0

La Présidente,
Fabienne BONET

